



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2026-682 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2015-560

Le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, le règlement 2026-682, règlement visant à apporter diverses modifications au Règlement de zonage numéro 2015-560.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement no 2026-682 au bureau administratif de la Municipalité, situé au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, durant les heures normales de bureau et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 17^e jour de septembre 2026.

Original signé

Luc Lafontaine
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

****Cet avis public remplace tout autre avis affiché précédemment concernant l'entrée en vigueur du règlement 2026-682****